

**Le recteur de l'académie de Reims,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D.337-95 à D.337-124 relatifs au brevet professionnel ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le registre d'inscription aux épreuves du diplôme national du brevet professionnel au titre de la session 2027 sera ouvert du lundi 19 octobre 2026 (09h00) au vendredi 13 novembre 2026 (16h00).

### **Article 2 :**

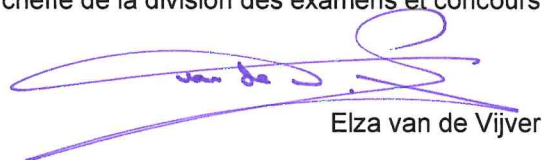
La date limite du téléversement des dossiers d'inscription dans l'espace Cyclades des candidats est fixée au mercredi 25 novembre 2026.

### **Article 3 :**

Madame la cheffe de la Division des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 29 septembre 2026

Pour le recteur et par délégation,  
La cheffe de la division des examens et concours

  
Elza van de Vijver